



ASSISTANCE MEDICALE « TOIT DU MONDE »  
Association loi de 1901

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre et Le 30 juin à 10 heures

Les membres de l'Association ASSISTANCE MEDICALE "TOIT DU MONDE" dont le siège social est situé à Nanterre (92), au 81 avenue de Maréchal Joffre, se sont réunis dans les locaux de la Maison du Barreau située au 2 rue de Harlay, 75001 Paris.

Préalablement à l'Assemblée, il avait été remis à tous les membres, l'ordre du jour ainsi que le rapport moral du Président et le rapport financier du Trésorier.

La séance est ouverte à 10 heures.

A l'unanimité, Nathalie JAUFFRET est nommée Présidente de l'Assemblée.

Laurent CHARBONNIER est désigné Scrutateur.

Joël SIWOSCHINSKY accepte les fonctions de Secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, Nathalie JAUFFRET constate et déclare que, par application des dispositions statutaires, l'Assemblée peut valablement délibérer, chaque membre ayant été régulièrement convoqué ou régulièrement représenté par pouvoir déposé sur le bureau.

Comme l'atteste la feuille de présence déposée sur le bureau et régulièrement émarginée,  
**481** adhérents ont été convoqués, dont **35** présents et 184 représentés

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Présentation du rapport moral du Président,
- Présentation du rapport financier du Trésorier,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/23,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code du commerce,
- Approbation du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31/12/2023,
- Quitus au Président et au Trésorier,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

La Présidente ouvre la séance et présente ensuite en détail son rapport moral pour l'année 2023 approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 15 mai 2024. Elle invite ensuite le Trésorier à poursuivre.

Gilles MOUTERDE commente l'ensemble de son rapport financier et indique que l'exercice social, clos le 31 décembre 2023, fait apparaître un résultat annuel d'un montant de 47.168 € pour l'exercice 2023 grâce à un don de parts sociales de 56 964 €. Sans ce don le résultat annuel serait négatif de 9.796 €

Les éléments significatifs sont les suivants :

- Un total de ressources à **1 253 632 € (1 196 668 € hors donation)**
- Des charges globales de **1 206 464 €**
- Un excédent de nos charges par rapport à nos produits menant à un déficit de **9 796 € (hors donation)**,
- Une trésorerie s'établissant à **645 259 €** au 31/12/2023 dont **47 665 €** (73 928 € en 2022) disponibles non affectés pour l'Association) contre 694 184 € au 31/12/2022.

Se rajoutent 66 798 € de plus-values sur les titres en portefeuille (valorisation au 31/12/2023) ainsi que la donation de parts de SCI pour une valeur de 56 964 €.

En 2023 le camembert décrivant l'utilisation des fonds montre un emploi des fonds maîtrisé avec **84.2%** déployés sur le terrain.

Une gestion rigoureuse et le maintien de la qualité de nos actions restent nos motivations fondamentales.

Les comptes sont certifiés par le commissaire aux comptes.

Il précise que le dernier Conseil d'administration du 15 mai 2024 a approuvé, à l'unanimité, le bilan et le compte de résultat.

Monsieur Yves PASCAULT, Commissaire aux Comptes de l'association présente ensuite son rapport général certifiant notamment que « les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

Après avoir répondu à toutes les questions qui sont posées sur leurs rapports et les comptes, la Présidente et le Trésorier mettent successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale des Associés approuve le rapport moral du Président et le rapport financier du Trésorier de l'année 2023.

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuvés par le Conseil d'Administration du 10 mai 2023, approuve le bilan et le compte de résultat faisant apparaître un résultat annuel d'un montant de 47.168 € pour l'exercice 2023 grâce à un don de parts sociales.

L'Assemblée Générale des Associés donne quitus au Président et au Trésorier pour la bonne exécution de leur mission et de leur gestion à ce jour.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et qui s'élève à la somme de 47.168 € €, en totalité au compte « Report à nouveaux ».

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

## TROISIEME RESOLUTION

La Présidente passe ensuite aux questions diverses et répond à plusieurs questions émises par les membres de l'assemblée.

La Présidente propose de passer à la présentation d'un diaporama évoquant les dernières actions au Népal et en Inde d'une part et les manifestations organisées par AMTM en France d'autre part.

La Présidente commente les photos et répond aux questions qu'elles soulèvent.

La séance est levée à 13h et une collation est offerte aux participants de cette assemblée générale.

De tout ce que dessus, il a été dressé, en deux exemplaires, le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire.

FAIT A NANTERRE, LE 30 JUIN 2024

La Présidente  
Nathalie JAUFFRET



Le Secrétaire  
Joël SIWOSCHINSKY

